

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
 CANTON D'AUNEUIL
 COMMUNE DE YERMENONVILLE
 2 rue de Gallardon -28130
 Tél : 02 37 32 32 14
 Courriel : mairie-yermenonville@wanadoo.fr
 Site internet : www.yermenonville.fr



Horaires d'ouverture au public :
 Mardi : de 18 h 00 à 19 h 30
 Jeudi : de 18 h 00 à 19 h 00

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 21 JUILLET 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet à 20 h 35, le Conseil Municipal de YERMENONVILLE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Yermenonville, sous la présidence de M. Thierry DELARUE Maire.

Présents : MM. DELARUE Thierry, DESTOUCHES Xavier, FELLER Eric, Mme GILLE Martine, MM. VEILLOT Yves (en vision conférence), LOLIVIER Francis, Mmes, DEGAS Christine, CHUPIN Marie-Claude, MERCIER Chantal, MM. KIRALY Géza et DESTOUCHES Quentin.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme COUDRAY Françoise, M. COUDRAY Pierre.

Absents non excusés : Mme CHEVALLIER Mélanie

Procurations :

Secrétaire de séance : Mme CHUPIN Marie-Claude

Assistait à la réunion : Mme Marie-Pierre TOMASI, secrétaire de mairie.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 AVRIL 2022

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des questions ou des remarques à formuler sur le procès-verbal du 12 avril 2022.

Suite aux remarques formulées par M. Francis LOLIVIER sur l'affectation du résultat du budget COMMERCE. Madame Marie-Pierre TOMASI la secrétaire explique les règles budgétaires de l'affectation des résultats. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 JUIN 2022

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des questions ou des remarques à formuler sur le procès-verbal du 8 juin 2022.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

CREATION DE POSTE AGENT D'ENTRETIEN

Délibération n° 2022-39

Monsieur le Maire explique que, suite au départ à la retraite de l'agent technique chargée de l'entretien des locaux de l'école Hélène Boucher et la difficulté de trouver une personne pour la remplacer, la société AVS PRO a été engagée pour effectuer cette mission pendant sur la période du 1^{er} semestre de cette année.

Ayant trouvé une personne pour occuper le poste, il a été décidé de ne pas renouveler le contrat avec la société AVS PRO. Monsieur le Maire propose de créer un poste à 12 heures par semaine, à compter du 22/08/2022 jusqu'au 21/08/2025, rémunérée sur le grade d'Adjoint technique catégorie C et sur la base de l'indice majoré 354.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de créer, à compter du 22/08/2022 jusqu'au 21/08/2025 d'un poste non permanent sur le grade d'Adjoint technique catégorie C à 12 heures par semaine pour faire face à cette mission et autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi sur le fondement de l'article L.332-24 du code général de la fonction publique, et à signer le contrat de recrutement.

Compte-rendu des syndicats et des commissions communales

Monsieur Eric FELLER informe le conseil de la fusion du SMVA (Syndicat Mixte de la Voise et de ses Affluents) avec le SM3R (Syndicat Mixte des 3 Rivières) pour devenir le SMDVA, Syndicat Mixte de la Drouette, de la Voise et de leurs affluents. Ces deux syndicats ont la compétence GEMA (gestion des milieux aquatiques). Cette fusion permettra à l'agglomération de Rambouillet et à la communauté de communes des Portes Euréliennes Ile-De-France de transmettre à terme la compétence PI (prévention des inondations) à ce nouveau syndicat.

Monsieur Eric FELLER informe le conseil, le concert prévu le 11 juin est reporté au 17 septembre, et en accord avec les Amis de Yermenonville, ces deux journées du Patrimoine porteront sur la période de la Renaissance. Les écoles seront intégrées à ce programme.

Le Maire souhaite que la commission des fêtes et cérémonies se réunisse afin de choisir l'arbre qui sera planté le 25 novembre avec la participation de l'école Hélène BOUCHER.

Questions et affaires diverses

Le Maire appelle aux bonnes volontés pour entretenir les massifs de la commune pendant les congés du 8 au 28 août de Monsieur Thomas GOUBILY.

La réservation de la nacelle pour les sapins de Noël et les illuminations doit être faite auprès de Energie Eure & Loir pour une décoration à compter de début décembre jusqu'au 15 janvier 2023.

Un problème de réglage des éclairages publics de nuit est signalé, celui-ci restant allumé toute la nuit dans certaines rues de la commune. Il a été décidé qu'il n'est pas nécessaire de maintenir un éclairage la nuit, à l'exception de l'éclairage aux abords du commerce 28130 sera maintenu jusqu'à minuit les vendredis et samedis.

Séance levée à 21h35